



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 mai 2019

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
	Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
	Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
	Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
	Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
	Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
	Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
	Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller

Secrétaire de séance Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3ème Adjoint

Excusés :

M. DUPIN	Jérôme	4 ^{ème} adjoint
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
M. MOREL	Cédric	Conseiller (arrive à 22h00)

Pouvoir :

M. DUPIN Jérôme **donne pouvoir** M. MONDELAIN Jean-Jacques.

M. BLANC Daniel **donne pouvoir** à M. SARCEY Claude.

M. MOREL Cédric **donne pouvoir** à M. PIQUET Bruno.

Début de la réunion : 20h30

1/ Parcelle AI 235 : décision quant à la surface à acheter.

Le Conseil Municipal décide de rester sur l'enveloppe budgétaire qui a été prévue initialement et qui a fait l'objet d'une délibération validée par la préfecture.

2/ Délibération compétence eau potable – opposition transfert de la compétence

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de

cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence eau potable.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes des Monts du lyonnais, au 1er janvier 2020, de la compétence eau potable.

3/ Dossier Monsieur Grondin

A ce jour, Monsieur Grondin est en arrêt maladie jusqu'au 10 septembre 2019.

Il sera convoqué pour une expertise médicale le 22 mai 2019.

Affaire à suivre.

4/ Titularisation de Madame Véronique MEUNIER

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil décident à l'unanimité de titulariser Madame Véronique Meunier au 1^{er} mai 2019.

5/ Elections Européenne, planning définitif.

Mis à jour du planning pour le scrutin des élections européennes qui ont lieu dimanche 26 mai.

6/ Fête de la musique

Période de communication, de publicité et d'affichage à divers endroit.

La fête de la musique prendra la forme d'une scène ouverte qui aura lieu à la Madone si le temps le permet ou dans la salle polyvalente en cas d'intempéries. A ce jour, la chorale de l'école et le groupe l'Harmonie de St Martin et St Barthélémy Lestra se produiront sur scène. Suivi du groupe Route 66 band.

Plusieurs associations se regroupent afin d'organiser au mieux cette soirée.

7/ Réforme DGFIP, mail Mme Tholy

Transfert du mail de madame Tholy aux élus.

8/ Question diverses

- ✓ Reconduction de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 55 000 euros.
- ✓ Tour de France : Claude SARCEY et Daniel BLANC ont assisté à une réunion à l'Hôtel du Département du Rhône.
La traversée du village sera fermée 3 à 5 heures avant le passage du tour de France, de 10h du matin à 18h le soir environ .L'organisation du Tor de France se chargera de mettre en place les barrières et les bottes de pailles.
- ✓ Château d'eau : Les travaux ont commencé au Signy. Le 2^{ème} coffrage a été réalisé.
Un mise en eau sera prévue prochainement. Il faut compter 1 semaine de mise en eau et 10 jours d'imprégnation pour voir ainsi si il n'y a pas de fuite.
- ✓ Syder : réunion prévue le 06 juin pour démarrage des travaux de mise aux normes de l'éclairage public.
- ✓ Cantine : dissolution du bureau pour la rentrée 2019. L'association recherche un président, un vice-président et un vice-trésorier.
- ✓ CME : chasse aux œufs réussie. 90 personnes se sont déplacées.
- ✓ Fibre optique : réunion d'enclenchement a eu lieu le 20 mai pour le positionnement des 2 armoires de répartition.
- ✓ Zones humides : monsieur le Maire fera le point sur la réglementation des zones humides non classées.
- ✓ Prochain Conseil municipal le 02 juillet 2019 à 20h30

Fait en Mairie, le 28 mai 2019

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

